

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 20 décembre à 19 heures 00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUE, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER remplacé par sa suppléante Marie-Paule SOMMABERE, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRÉ, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN, Bernard PIS remplacé par sa suppléante Claudine LANSADE, Robert POURROUQUET, Pierrette SÉGAT, **ABSENTS EXCUSÉS**: Etienne BARRÈRE, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Daniel BELLOT, Paul CAPÉLAN, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Jacqueline ROBUTTI, Chantal VERZENI,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Benoît OMNES, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIÉTRO.

SECRETARE : Thierry COLAS.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - Mouvements de crédits

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi, lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le Budget Primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement du Budget, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le Conseil Communautaire dans les mêmes conditions que le Budget Primitif.

Suite à une erreur des services de la DGFIP dans le calcul du FNGIR lors de l'extension de la Communauté de Communes de 2011, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 73968 pour répondre à l'augmentation du montant du FNGIR prélevé.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver la décision modificative n°3 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2013, dont le détail vous est communiqué ci-dessous.

OBJET / INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
FONCTIONNEMENT				
Rémunérations	64131	-23 057.00		
Cotisation aux A.S.S.E.D.I.C	6454	-13 000.00		
Contribution au titre de la politique de l'habitat	6557	-20 000.00		
FPIC	73925	-75 797.00		
Autre reversement de fiscalité	73928	-54 000.00		
Reversement TEOM	73968	+4 482.00		
Reversements sur FNGIR	73923	+181 372.00		
	TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
INVESTISSEMENT				
Installations, matériel et outillage techniques	2315	-13 000.00		
Installations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2317	+13 000.00		
	TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2013 conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme le 23 décembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE